

CENTRE DE GESTION DU GARD



RAPPORT D'ACTIVITÉ

pour l'année 2021



CDG
30

Sommaire

Présentation du Centre de Gestion

Le conseil d'administration	03
L'organisation des services	05
Les ressources humaines et financières	06
Les services supports	08
Événements marquants	09

Pôle « Parcours professionnels »

Service « Concours » et accueil général	10
Service « Gestion des carrières »	12
Service « Protection des données »	14
Service « Archives »	16

Pôle « Santé et sécurité au travail - Emploi »

Service « Médecine préventive »	18
Service « Emploi »	20
Mission Handicap	22
Service « Prévention des risques professionnels »	24
Psychologue du travail	26

Pôle « Services supports »

Service « Paie à façon »	28
--------------------------	----

Pôle « Affaires juridiques »

Conseil statutaire	29
--------------------	----

Pôle « Protection sociale »

Service « Assurances statutaires »	31
Service « Retraite - CNRACL »	33
Service « Instances médicales »	34



Le conseil d'administration



LE PRESIDENT DU CDG30

Fabrice VERDIER

*Président de la communauté
de communes du Pays d'Uzès*

LES QUATRE VICE-PRÉSIDENTS

Jacky REY

Maire d'Aigues-Vives

Frédéric GRAS

Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan

Jean-Christian REY

*Président de la communauté d'agglomération
du Gard Rhodanien*

Geoffrey LEON

Maire d'Uchaud

Dans un contexte de crises, d'incertitudes et de doutes, l'accès aux informations, leur partage et leur analyse prend une importance encore plus grande. Sur la base des orientations que le Centre de Gestion s'étaient fixées, les équipes ont poursuivi en 2021 un double objectif maintenir un service de proximité tout en assurant une qualité de service et d'expertise.

En effet, l'année 2021 a été marquée par la parution de nombreuses dispositions législatives particulièrement attendues telles que la réforme de la protection sociale complémentaire, l'ordonnance sur la négociation et les accords collectifs, la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire et l'ordonnance sur la publicité, l'entrée en vigueur et la conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. En matière réglementaire, ont été publiés trois décrets issus d'annonces gouvernementales portant sur la revalorisation des agents de catégorie C, la mise en œuvre du Ségur de la santé et l'indemnité inflation, et enfin d'autres dispositions diverses telles que la suspension du jour de carence en cas de COVID, l'allongement du congé paternité, l'allocation forfaitaire du télétravail et la création du référent laïcité.

Très attaché à son cœur de métier, le Centre de Gestion a tout au long de cette année conforté son accompagnement des collectivités et administrations affiliées dans la résolution de problématiques spécifiques de gestion des ressources humaines qui se rencontrent au quotidien.

Dans un second temps, notre gestion rigoureuse nous a permis de pouvoir tout au long de l'année développer des services supplémentaires (paie à façon, conseil en organisation...) en maintenant une offre tarifaire raisonnable.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents du Centre de Gestion pour la qualité de leur travail et leur implication, ainsi que les administrateurs pour leur participation aux nombreuses réunions de l'établissement, les décisions prises pour assurer le bon fonctionnement de l'institution et leur volonté de faire de notre établissement un partenaire incontournable des collectivités.

A la lecture de ce rapport, nous pouvons constater l'activité toujours croissante du Centre de Gestion : Informer, faciliter, conseiller : des verbes d'action qui définissent notre rôle et qui plus que jamais trouve sa parfaite application au sein de notre société.

LE CDG EN QUELQUES CHIFFRES...



Collectivités affiliées

349



Etablissements publics affiliés

118



Agents gérés

9943

Conseils d'Administration

3

Délibérations

28

Arrêtés

1260



CDG
30

Le conseil d'administration

LES ELUS

Collectivités

Titulaires

Jacky REY Maire d'Aigues-Vives
Frédéric GRAS Maire de Saint-Césaire-de-Gauzignan
Joffrey LEON Maire d'Uchaud
Aurélié GENOLHER Maire de Massillargues Attuech
Rémi NICOLAS Maire de Marguerittes
Liliane ALLEMAND Conseillère Municipale Vézénobres
Henri CROS Adjoint au Maire de La Vernarède
Jean-Michel AZEMA Adjoint au Maire de Fourques
Jean-Michel PERRET Maire de Saint-Hillaire-de-Brethmas
Pierre MAUMEJEAN Maire d'Aigues-Mortes
Pascale FORTUNAT DESCHAMPS Maire de Vergèze
Nicolas CARTAILLER Maire de Remoulins
Patrick HIGON Adjoint au Maire de Saint-Julien-Les-Rosiers
Serge CATHALA Maire de Quissac
Maryse GIANNACCINI Maire de Fons-Outre-Gardon
Farès ORCET Adjoint au Maire de Villeneuve-lès-Avignon
Jean-Yves CHAPELET Maire de Bagnols-Sur-Cèze
Thierry JACOT Maire de Générargues
Bernard MOUNIER Maire Les Plantiers
Caroline SAUMADE Adjointe au Maire Montagnac

Suppléants

Christine LADET Adjointe au Maire de Saint-Marcel-de-Careiret
Jean-Bernard GUIHERMET Maire de Fons-sur-Lussan
Philippe RIBOT Maire de Saint-Privat-des-Vieux
Sylvie ARNAL Maire Le Vigan
Annick CHOPARD Adjointe au Maire de Vauvert
Sébastien OMBRAS Maire de Vézénobres
Laure BARAFORT Maire de Lamelouze
Gilles TRAUJLET Adjoint au Maire d'Aigues-Mortes
Florence BOUIS Maire Molières-sur-Cèze
Jean-François DURAND-COUTELLE Maire Saint-Géniès-de-Malgoires
Marie-Andrée DRACS Adjointe au Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort
Catherine LANCON Conseillère Municipale Saint-Privat-des-Vieux
Jean DENAT Maire de Vauvert
Stéphane LIBERI Conseiller Municipal Arrigas
Joseph PEREZ Adjoint au Maire de La-Grand-Combe
Georges DAUTUN Maire de Saint-Jean-de-Ceyrargues
Mylène CAYZAC PRAME Maire de Beauvoisin
Nasséra LEGAL Conseillère Municipale la Calmette
Didier DART Conseiller Municipal La-Grand-Combe
Françoise LAUTREC Adjointe au Maire Le-Grau-du-Roi

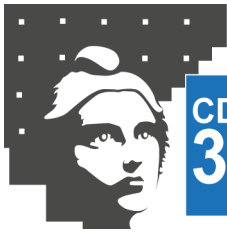
Établissements Publics

Titulaires

Fabrice VERDIER Président CC Pays d'Uzès
Jean-Christian REY Président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Régis BAYLE Président CC Pays Viganais

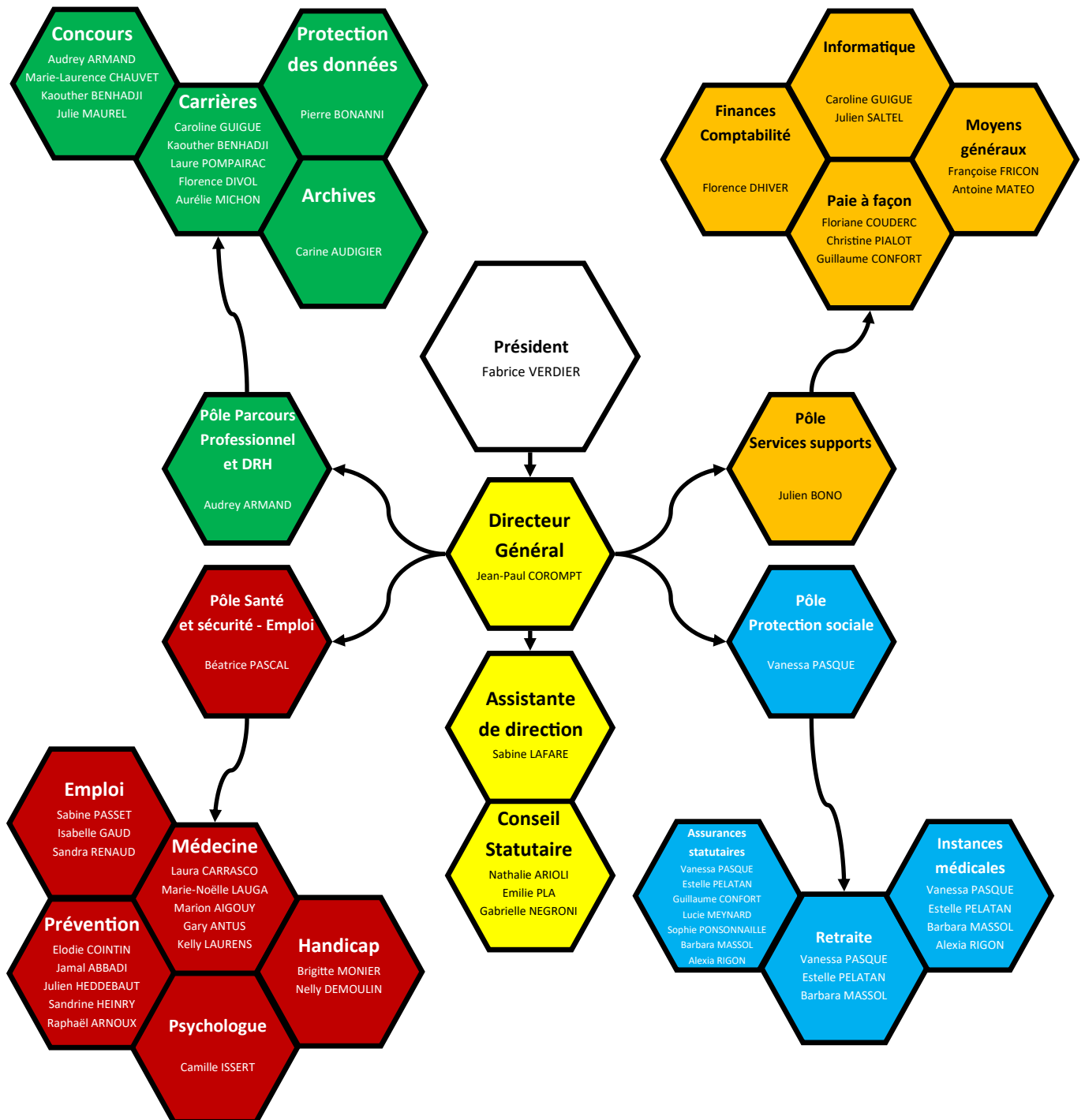
Suppléants

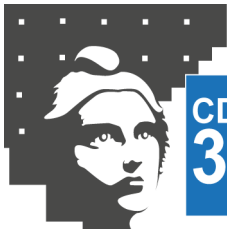
Olivier MARTIN Président CC de Cèze Cévennes
Olivier JOUVE Vice président Com d'Agglo Gard Rhodanien
Marie-Michèle ALVARO Vice présidente CC Pays d'Uzès



CDG
30

L'organisation des services





CDG
30

Les ressources humaines et financières

LES RESSOURCES HUMAINES



Nombre d'agents

51



12



39

Catégorie A

22%

Catégorie B

31%

Catégorie C

47%

Moins de 30 ans

8%

30 à 50 ans

69%

Plus de 50 ans

23%

LE BUDGET

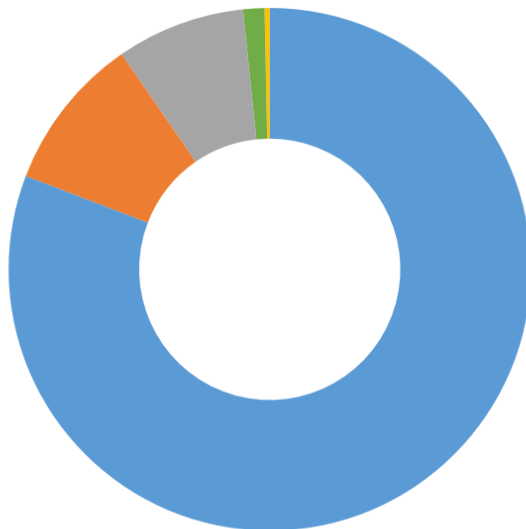
		2020	2021
	Recettes de fonctionnement	5 375 635,18 €	5 238 279,45 €
	Dépenses de fonctionnement	5 205 046,88 €	5 295 170,77 €
	Recettes d'investissement	92 797,56 €	98 603,02 €
	Dépenses d'investissement	133 440,15 €	244 244,20 €



CDG
30

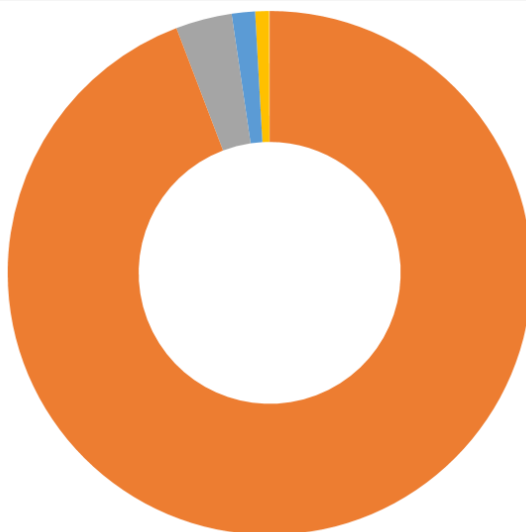
Les ressources humaines et financières

Total des recettes de fonctionnement : 5 238 279,45 €



- Charges de Personnels et frais assimilés : 4 278 645,41 €
- Charges à caractère Général : 507 982,41 €
- Autres charges de gestion courante : 421 869,54 €
- Charges financières : 16 756,10 €
- Charges exceptionnelles : 15,67 €
- Dotation aux amortissements et aux provisions : 69 901,62 €

Total des dépenses de fonctionnement : 5 295 170,77 €



- Atténuation de Charges : 75 372,29 €
- Produits d'activités : 4 934 690,89 €
- Dotations, subventions et participations : 181 760,57 €
- Autres produits de la gestion courante : 44 611,70 €
- Produits exceptionnels : 184,00 €



CDG
30

Les services supports

INFORMATIQUE

Mise en service
logiciels métiers

2

Subventions cybersécurité
ANSSI

90 000€

Montant investi en informatique et télécommunication (hors logiciel)

31 086€

Changement et mise en service de 2 logiciels métiers

Le service informatique a participé à la mise en service des deux nouveaux logiciels « SIRH carrières / paies » et « médecine préventive ». Un important travail sur la formalisation du besoin pour la nouvelle infrastructure informatique a été effectué.

Participation active au maintien de l'activité des services pendant la crise sanitaire

Le service a contribué au maintien de l'activité des services pendant les périodes de confinement et de télétravail à titre dérogatoire.

MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

La procédure en appel d'offres d'urgence du contrat groupe d'assurances statutaires

Le service à été mobilisé afin de lancer une procédure en appel d'offres d'urgence pour les risques statutaires pour les collectivités affiliées, suite à la résiliation du titulaire du marché.

La continuité des services pendant la pandémie et l'aménagement de nouveaux bureaux

Le service a participé activement à la continuité des services pendant la crise sanitaire en assurant le traitement des courriers, le nettoyage des locaux et des véhicules.

Le service a également contribué à l'aménagement des locaux du pôle emploi et du pôle santé.

Parc automobile

9

Subventions FNP
Aménagement des locaux

35 000€

Heures dédiées aux consultations et marchés publics

267_h



Évènements marquants

L'établissement des lignes directrices de gestion (LDG)

La loi de transformation de la fonction publique instaure un nouvel outil de gestion des ressources humaines à travers les LDG. Le CDG a ainsi, en concertation avec les représentants du personnel et des collectivités affiliées, établi ses propres LDG qui serviront désormais de référence concernant l'avancement et la promotion interne.



La mise en place du télétravail

Après une mise en place dans l'urgence du télétravail en raison de la situation sanitaire difficile de l'année 2020, le CDG a décidé d'encadrer le recours au télétravail de manière pérenne. Chaque agent du CDG a ainsi désormais la possibilité de demander un jour de télétravail.

La participation au salon des Maires

Le CDG a participé pour la première fois au salon des maires du Gard. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec les acteurs du service public du département et de valoriser nos services, par la présentation d'outils de communication sur le stand ainsi qu'un tout nouveau dispositif mis en place dès 2022 : le diplôme universitaire de secrétaire de mairie.



L'instauration du forfait mobilité durable

Dans un souci de favoriser l'usage de moyens de transports alternatifs et respectueux de l'environnement, le CDG a décidé de mettre en place un forfait mobilité durable à destination des agents venant travailler en vélo ou pratiquant le covoiturage.

L'organisation des réunions de territoires

Repoussées en raison de la crise sanitaire, les réunions de territoire ont pu être organisées au mois d'octobre à raison de six rencontres dans le département, à savoir à Avèze, Quissac, Alès, Uzès, Orsan et Vergèze. Le président et le directeur, accompagnés de membres du conseil d'administration et d'un représentant par service ont exposé le rôle, les missions et les compétences du CDG.



Le retour de Comm'une

Après une interruption en raison de la crise sanitaire qui a nécessité le redéploiement de toutes les forces vives du CDG vers les domaines de soutien à nos collectivités, le bulletin d'information du CDG a fait son retour cette année, au grand plaisir de nos collectivités.



Présentation du service

Le service concours est une des missions obligatoires des CDG, à savoir la gestion des concours et examens professionnels. Les concours constituent l'étape préalable au recrutement des agents territoriaux tandis que les examens professionnels favorisent l'évolution professionnelle des agents titulaires.

Missions du service

- Organisation des concours et des examens
- Gestion des listes d'aptitudes
- Recensement des besoins annuels des collectivités
- Accueil des publics et gestion du standard téléphonique

Tableau de bord

	2020	2021
Nombre de concours et examens organisés	4	9
Nombre de candidats inscrits	1450	2929
Épreuves organisées par le CDG (écrits, oraux)	23	37
Taux de présence moyen des candidats aux épreuves	70.31 %	62.53 %
Appels téléphoniques standard	17345	15359



La donnée de l'année

61,4 %

C'est le taux d'absentéisme recensé aux épreuves écrites du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe

Déroulement de l'année 2021



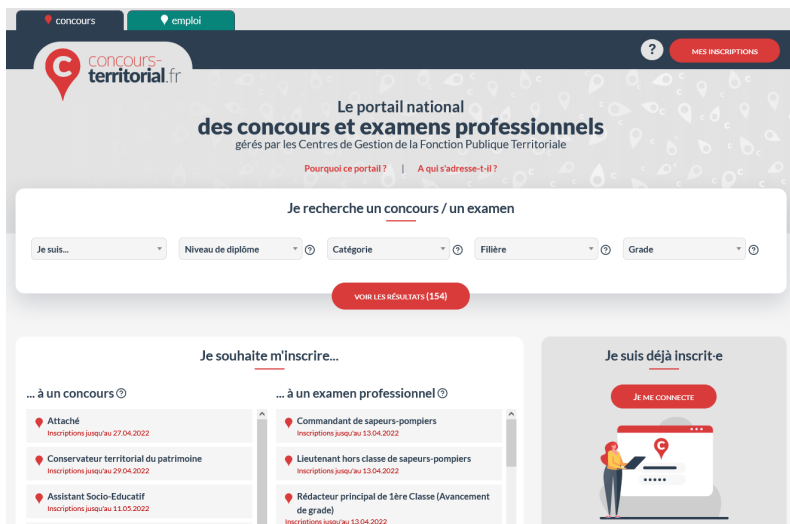
Les difficultés

- Difficulté dans la location des salles pour les épreuves écrites, à cause du report des salons sur les parcs des expositions
- Multi inscriptions des candidats sur un même concours organisé simultanément dans plusieurs CDG, entraînant un absentéisme important, alors même que le coût de salles disposants de grande capacité d'accueil pour les épreuves écrites est particulièrement élevé
- Mise en œuvre les règles de distanciation physique, mesures barrières et port du masque
- Mobilisation des gestionnaires concours pour pallier à la mobilité de l'agent titulaire du poste d'accueil, à effectif constant



Les succès

- Dématérialisation des courriers aux candidats avec le nouveau logiciel facilitant les procédures de travail
- L'inscription unique, entrée en vigueur en fin d'année 2021, est désormais mise en œuvre avec pour objectif de limiter l'absentéisme



Pour faire face aux inscriptions multiples, le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 précise les modalités de mise en œuvre d'un dispositif visant à limiter l'inscription d'un candidat à un même concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

La plateforme concours-territorial a été activée en avril 2021 et permet désormais de faciliter les inscriptions aux concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Faits marquants

Reprogrammation des concours de 2020, reportés à cause de la crise sanitaire

Après une année 2020 affectée par le report de trois opérations, cette année 2021 a été marquée par une forte activité due à la reprogrammation des concours de technicien territorial pour 2 spécialités, « services et intervention techniques » et « bâtiment, génie civil » et de technicien principal de 2^{ème} classe pour la spécialité « services et interventions techniques ».

A effectif constant, le service a vu son activité s'intensifier sur le deuxième semestre, avec l'organisation des épreuves orales.

Contactez-nous

Audrey ARMAND	Responsable de Pôle	04 66 38 85 52
Carla CORTESE	Accueil général	04 66 38 86 86
Julie MAUREL	Gestionnaire concours	04 66 38 86 98
Marie-Laurence CHAUVET	Gestionnaire concours	04 66 38 86 85
Kaouther BENHADJI-SERRADJ	Gestionnaire concours	04 66 38 86 89

cdg30@cdg30.fr - concours@cdg30.fr



Présentation du service

La gestion des carrières des fonctionnaires des collectivités et établissements publics affiliés constitue une mission obligatoire du Centre de Gestion, dévolue par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Missions du service

- Tenue du dossier de carrière des agents des collectivités affiliées

- Vérification réglementaire des actes individuels

Suivi de la carrière des agents des collectivités et établissements publics

- Accompagnement sur l'évolution statutaire de la carrière des agents

- Organisation de la promotion interne

- Secrétariat des instances consultatives (Commission Administrative Paritaire, Commission Consultative Paritaire, Comité Technique, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) : instruction et gestion des saisines, convocations des membres, tenue des séances, élaboration du procès-verbal et des avis

Tableau de bord

		2020	2021
	Nombre de fonctionnaires gérés	8816	8855
	Nombre de contractuels gérés	951	1088
	Arrêtés vérifiés et saisis	13200	19032
	Nombre de saisines au CT-CHSCT	324	885
	Nombre de saisines à la CAP	531	7
	Nombre de saisines à la CCP	3	5
	Nombre de dossiers de promotion interne instruits	290	317



La donnée de l'année

52 %

C'est le pourcentage de collectivités et établissements publics ayant soumis leurs LDG au comité technique départemental

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

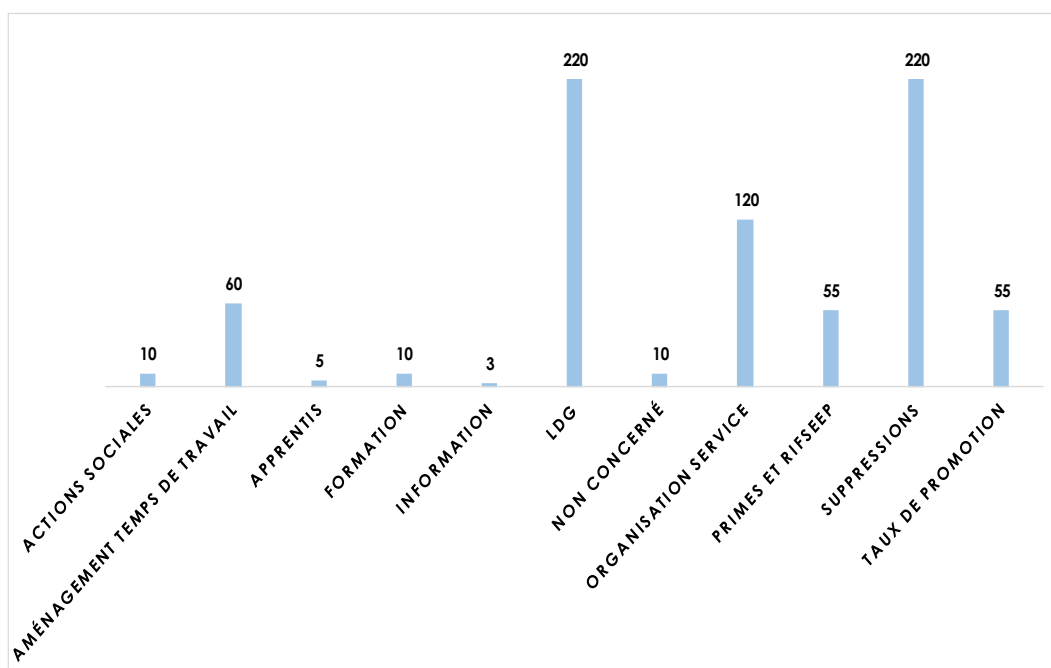
- Nombreuses évolutions réglementaires nécessitant une réactivité et une veille juridique constante
- Surcroit de travail pour la mise à jour des carrières et la préparation des listes électorales en vue des élections professionnelles
- Relance constante des collectivités pour être destinataire dans les deux mois des arrêtés individuels des agents
- Anticipation de la migration des données sur le nouveau logiciel dans un délai court, à moyen humain constant
- L'indexation des arrêtés dans le logiciel de gestion électronique des documents est particulièrement chronophage pour le service



Les succès

- Constitution d'un groupe de travail composé d'Élus, représentants syndicaux, de Directeurs Généraux des Services, et concertation constructive pour la mise en place des nouveaux critères afférents aux lignes directrices de gestion de la promotion interne
- Établissement, mise en place et présentation aux agents des Lignes Directrices de Gestion pour le CDG 30 dans le délai imparti
- Rédaction de guides, de fiches pratiques, facilitant le travail des gestionnaires carrières des collectivités
- Prise en main rapide du nouveau logiciel par les gestionnaires carrières

Saisines du comité technique par thème



Faits marquants

Nombreuses évolutions réglementaires et nécessité de veille juridique

L'application de loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et son cortège de réformes techniques (mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) ; durée annuelle de temps de travail à 1607 heures ; réforme des compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP), etc.) a eu des conséquences sur l'activité du service.

Modification des compétences des instances paritaires

Le service a connu un accroissement des saisines du comité technique alors que dans le même temps les CAP, réduites dans leurs compétences, accusent une forte baisse avec en 2021 les avancements de grade qui ne sont plus soumis pour avis.

Technicité particulière nécessaire pour l'établissement des LDG

L'établissement des lignes directrices de gestion pour la promotion interne par le Président du CDG30, a fait l'objet d'une concertation pour établir de nouveaux critères. Les dossiers soumis à la promotion interne sont en hausse et leur instruction reste complexe et chronophage.

Nouveau logiciel de ressources humaines

Les gestionnaires carrières ont été mobilisés de juin à novembre sur la reprise des données carrières des agents des collectivités affiliées pour un changement de logiciel mis en place en novembre.

Contactez-nous

Aurélie MICHON	Gestionnaire RH—Promotion interne	04 66 38 64 80
Laure POMPAIRAC	Gestionnaire RH - Comité technique	04 66 38 85 53
Kaouther BENHADJI-SERRADJ	Gestionnaire RH	04 66 38 86 89
Caroline GUIGUE	Gestionnaire RH - Administratrice SIRH	04 66 38 86 88
Florence DIVOL	Gestionnaire RH - CAP/CCP	04 66 38 86 94

grh@cdg30.fr





Présentation du service

Créé en 2018 suite à l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le service « Protection des données » est un service facultatif qui apporte un soutien aux collectivités dans leur mise en conformité avec cette réglementation technique en leur proposant la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisés

Missions du service

- Aider les collectivités à se conformer à la réglementation
- Réaliser un audit et rédiger un plan d'actions
- Recenser les traitements de données et rédiger le registre de traitements
- Conseiller les collectivités et répondre à leurs interrogations en matière de protection des données
- Sensibiliser les agents et les élus
- Soutenir et accompagner les collectivités dans leurs relations avec la CNIL et avec les usagers
- Assurer la mise en conformité du CDG vis-à-vis de la législation sur la protection des données

Tableau de bord

	2020	2021
 Nombre de collectivités adhérentes	135	147
 Nombre de visites en collectivité	28	33

La donnée de l'année



47h54

C'est la durée totale de déplacement des agents du service pour venir à la rencontre des collectivités et établissements publics

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

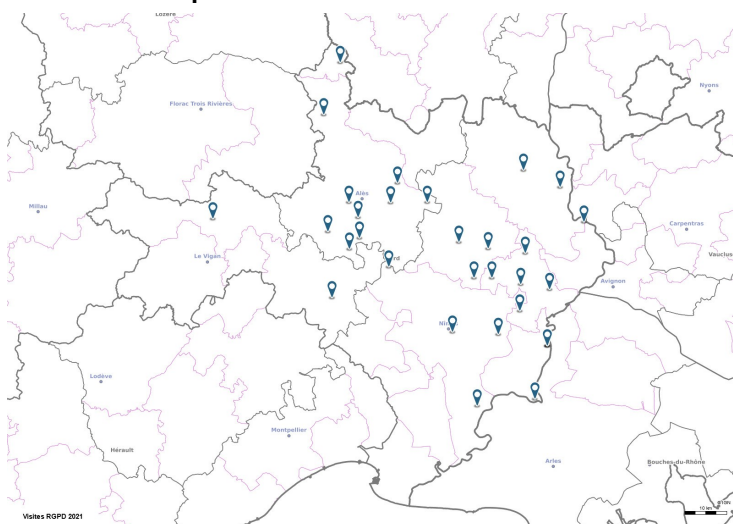
- Crise sanitaire toujours présente, nouvelles réglementations liées au Covid, et augmentation de la charge de travail, laissant peu de temps aux collectivités pour mettre en œuvre leur conformité et effectuer les rendez-vous de suivi annuel
- Nombre d'adhérents entraînant une charge de travail importante, à moyen humain constant
- Hausse des cas de cyber-attaques visant les collectivités...



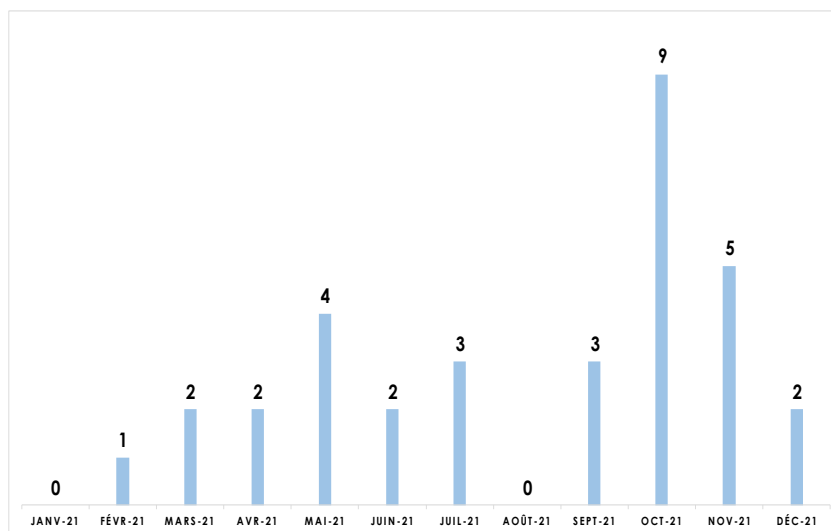
Les succès

- ... ayant entraîné une attention et une vigilance accrue des collectivités vers la sécurité des données et la cybersécurité
- Changement de méthodologie afin d'offrir des outils plus souples, plus simples et moins chronophages aux collectivités. Outils de sensibilisation très appréciés et réutilisés au-delà des limites du département du Gard
- Coopération régionale entre CDG active et efficace sur le thème de la protection des données

Déplacements en collectivités



Nombres de visites en 2021 (total 23)



Fait marquant

Réorientation de l'action du service vers la sécurité des données

Le soudain développement du télétravail ayant accompagné la crise sanitaire n'a pas été sans conséquences sur la sécurité des systèmes d'information des collectivités et établissements publics. Disposant de moyens limités, nos administrations ont eu des difficultés à s'adapter techniquement à ces nouvelles contraintes, et de nombreuses failles de sécurité ont ainsi été exploitées par les cybercriminels, ce qui a ainsi entraîné une explosion des cas de cyberattaques, comme le prouve le dernier rapport de Cybermalveillance :

- **+ 65%** de demandes d'assistance (tous secteurs confondus)
- **+ 139%** de cas de piratage de comptes de messagerie
- **+ 95%** de cas d'attaques par rançongiciels

Le service « Protection des données » a ainsi réagi en proposant aux collectivités adhérentes une réorientation de ses actions vers la mise en sécurité de leur système d'information via la réalisation d'un audit et l'émission de préconisations assorties d'outils recommandés et simples d'utilisation.

CENTRE DE GESTION DU CARD

« Protection des données »
Affiche de sensibilisation à la sécurité informatique émise par le service

La sécurité physique
J'accompagne les incrimés dans les zones d'administration et je ferme mon bureau à clé lorsque je n'y suis pas.

Mot de passe
Je choisis un mot de passe complexe que je suis le seul à connaître et je ne le communique jamais.

Les documents papier
Je veille à la protection des documents sensibles.

Poste de travail
Je vérifie systématiquement mon poste de travail dès que je m'en éloigne même pour un court instant.

Clés USB
Je m'abstiens de connecter à mon poste une clé USB dont je ne connais pas la provenance.

Messagerie
Je ne clique pas instinctivement sur des liens internet ou les pièces jointes contenues dans mes mails.

Ingénierie sociale
Prudence ! Vérifiez l'identité de vos interlocuteurs, par mail ou téléphone.

Confidentialité des données
Je veille à la confidentialité des données que je manipule.

LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Service protection des données personnelles

183 chemin du Mas Coquillard
30900 Nîmes
Téléphone : 04 66 38 86 86

Courriel : cdg30@cdg30.fr
Site : www.cdg30.fr
Contact service : dpi@cdg30.fr

Contactez-nous

Pierre BONANNI Délégué à la protection des données

04 66 38 74 56

dpi@cdg30.fr



Présentation du service

Le service archives est un service facultatif, créé en 1999, sur la base de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de répondre aux besoins des collectivités et établissements publics en matière d'archivage.

Missions du service

- Réaliser des travaux d'archivage pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent
 - tri et éliminations
 - classement et inventaire
 - sensibilisation du personnel
 - autres prestations d'archivage
- Réaliser des travaux d'archivage pour le CDG30
 - aide à l'archivage pour les services
 - réception traitement et inventaire des versements d'archives
 - réalisation des éliminations réglementaires
 - uniformisation et reliure du registre des actes administratifs
 - suivi de la dématérialisation des dossiers de carrière

Tableau de bord

	2020	2021
Nombre de conventions signées	13	19
Nombre de jours d'intervention effectués	85	58
Nombre de mètres linéaires d'archives traitées au CDG	13,2	27,7



La donnée de l'année

1599

C'est la date du document le plus ancien repéré en commune lors d'une intervention sur les archives. Il s'agit d'un compoix, registre récapitulant les biens des propriétaires afin de calculer le montant de l'imposition.

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

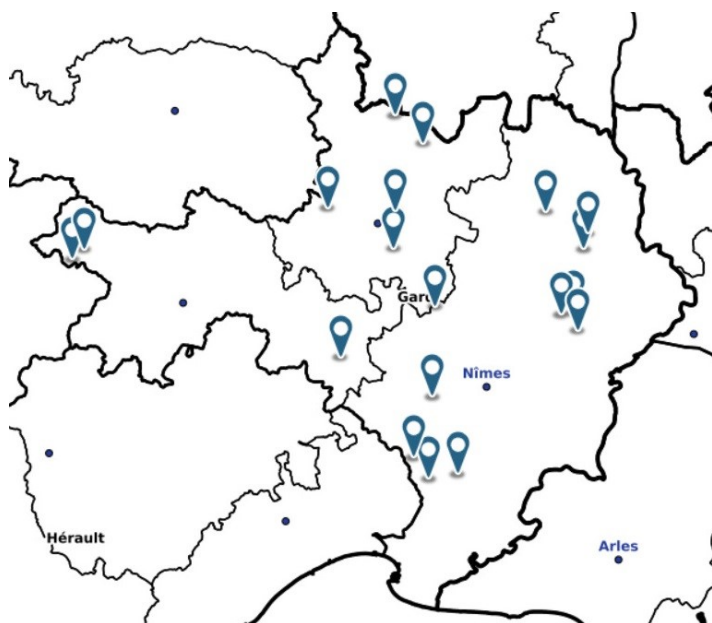
- Impact négatif de la situation sanitaire sur les interventions en collectivité, même si de nombreuses demandes de diagnostic ont été traitées en fin d'année
- Objectifs de suivi de la numérisation des dossiers de carrière non atteints cette année, car la priorité a été donnée à d'autres missions pour le service carrière en charge de la numérisation



Les succès

- Mise à jour de l'inventaire des archives (arriéré) du CDG presque entièrement réalisée (511 boîtes archives triées, classées, cotées et inventoriées)
- 9.1 mètres linéaires d'archives éliminées et 37 versements d'archives du CDG traités
- Intervention du service archives dans 3 services au CDG pour les sensibiliser et effectuer avec eux les opérations d'archivage (concours, CT-CHSCT, médecine préventive)
- Registres des actes administratifs de l'année 2020 finalisés
- Le service archives a assuré l'organisation du déroulement de la journée, la coordination et la centralisation des outils de communication présentés au salon des Maires du Gard

Déplacements en collectivités



Faits marquants

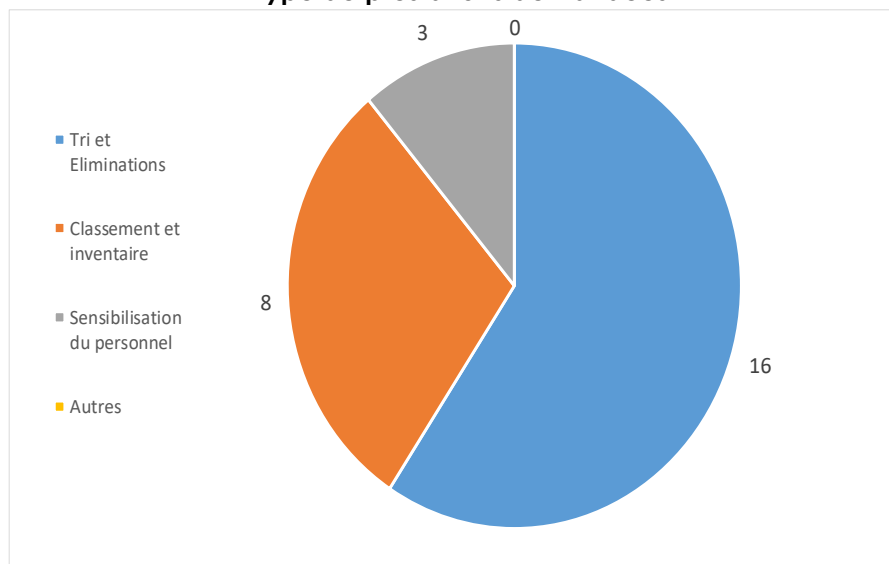
Organisation d'une demi-journée de sensibilisation sur les archives à la demande d'une communauté de communes

Le service archives a répondu à la demande d'une communauté de communes qui souhaitait aborder les problématiques relatives à l'archivage, dans le cadre de la mutualisation de ses prestations sur son territoire.

Ainsi, le temps d'une demi-journée, le service archives a pu sensibiliser élus et agents à la réglementation relative aux archives publiques et aux techniques d'archivage : définition, enjeux, obligations réglementaires, sanctions, rôle des Archives Départementales, mais aussi récolement obligatoire des archives, règles relatives aux locaux d'archivage, dépôt d'archives anciennes, tenue du registre des actes administratifs, communicabilité des archives et techniques d'archivage au quotidien.

Cette prestation, déjà proposée au cas par cas aux communes et établissements publics qui le souhaitent, a ainsi pu être mutualisée à l'échelle de l'intercommunalité, afin de répondre aux interrogations des communes membres.

Type de prestations demandées



Contactez-nous

Carine AUDIGIER

Archiviste

04 66 38 85 51

archives@cdg30.fr








Présentation du service

Le service de médecine préventive est un service facultatif, créé en 1994, sur la base du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, et du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

Missions du service

- Sensibiliser et conseiller l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire
- Eviter toute altération de l'état de santé de l'agent du fait de son travail, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents
- Réaliser de suivi médical des agents au moyen des visites médicales et des entretiens infirmiers
- Réaliser des actions sur le milieu professionnel (tiers temps)

Tableau de bord

	2020	2021
 Nombre de conventions signées	353	358
 Nombre d'agents suivis	7683	7958
 Nombre de visites programmées	2182	3513
 Dont entretiens infirmiers	1039	2198
 Absentéisme aux visites	114	394



La donnée de l'année

960 heures

C'est le temps passé à répondre par téléphone ou par mails par les membres de l'équipe médicale pour répondre aux problématiques de terrains soulevées par les collectivités et les agents.

Déroulement de l'année 2021



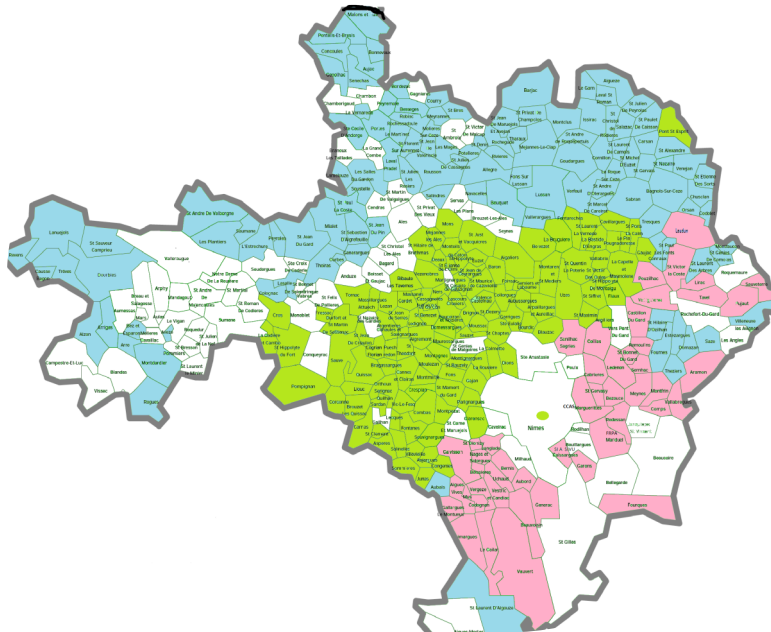
Les difficultés

- Pénurie actuelle de médecins du travail nécessitant une constante adaptation des conditions de mise en œuvre du service
- Mouvement national de retrait progressif des services de santé au travail du secteur public au profit du secteur privé, ayant pour effet un accroissement des demandes d'adhésion auprès des CDG, provoquant une tension sur les services de médecine
- Mise en place du nouveau logiciel dans le cadre de l'adhésion du service à la plateforme du GIP Informatique des CDG, générant un surcroît d'activité administrative, coïncidant avec un remaniement de effectifs
- Augmentation de l'absentéisme aux visites liée au COVID



Les succès

- Recrutement d'un médecin du travail à temps plein pour les collectivités territoriales et d'un médecin 1 jour par semaine affecté aux services de l'Etat
- Maintien des délais de réalisation des visites médicales en période de crise sanitaire
- Visites des collectivités par le médecin du travail, accompagnées par la mise en place d'actions complémentaires afin d'aider les employeurs publics territoriaux dans leur politique de santé au travail (Évaluation des risques, documents uniques d'évaluation des risques professionnels, missions d'inspection, intervention de la psychologue du travail, mobilisation des aides du FIPHP)



Carte de répartition des collectivités adhérentes entre les infirmiers du CDG 30

Faits marquants

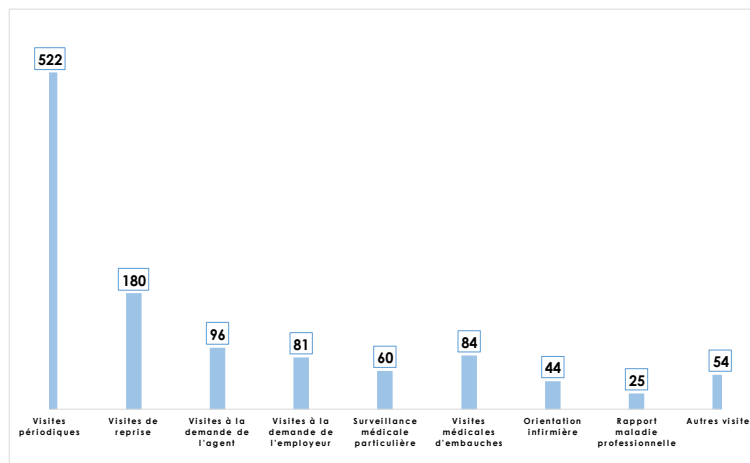
Renforcement du service

Le médecin du travail étudie les actions à mener sur le milieu du travail et propose des actions correctrices en conformité avec la réglementation. Le renforcement du service en personnel médical a permis de mettre en place un maillage territorial plus fin et de mieux cibler ces actions sur le milieu professionnel.

Mise en place du nouveau logiciel de médecine

Le logiciel Horizon, utilisé par le service de médecine depuis 1993, a été remplacé par le logiciel Agirhe Médecine.

Types de visites médicales



Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de Pôle	04 66 38 86 82
Laura CARRASCO	Assistante administrative	04 66 38 64 77
Marie-Noëlle LAUGA	Assistante administrative	04 66 38 86 91
Marion AIGOUY	Infirmière en santé au travail	04 66 38 74 54
Kelly LAURENS	Infirmière en santé au travail	04 66 38 74 54
Gary ANTUS	Infirmier en santé au travail	04 66 38 64 78
Dr ARMAND	Médecin du travail	04 66 38 74 62
Dr TIMAR-DAVID	Médecin du travail	04 66 38 74 62
Dr PUJOLAS	Médecin du travail	04 66 38 74 62

medecine.preventive@cdg30.fr



Présentation du service

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires en matière d'emploi, conformément à l'article 14 de la loi n° 84-53. Le service a pour vocation de faciliter le rapprochement entre les candidats et les employeurs territoriaux grâce à la diffusion des offres d'emploi, la promotion de l'emploi public territorial, le développement des partenariats et l'accompagnement des agents. Le service a également pour mission obligatoire de faciliter la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de moyens dans la recherche d'un reclassement (période de préparation au reclassement). Enfin, des missions facultatives ont progressivement été déployées par le service emploi du CDG 30, restructuré en 2020.

Missions du service

Missions obligatoires :

- Information générale sur l'emploi public
- Publicité des créations et vacances d'emploi de catégorie A, B et C sur le site emploi territorial
- Conseil en évolution professionnelle :
 - Assistance au reclassement et accompagnement à la mobilité,
 - Aide à l'élaboration de projet professionnel
 - Aide au retour à l'emploi des agents en fin de disponibilité
- Prise en charge et accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE).
- Suivi et élaboration du rapport social unique (RSU)

Missions facultatives :

- Service d'assistance temporaire (SAT) : recrutement et mise à disposition de personnel remplaçant pour les collectivités
- Organisation des commissions de sélection pour la promotion interne dérogatoire des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH)
- Aide au recrutement: assistance aux collectivités pour le recrutement sur des emplois permanents



La donnée de l'année

380

C'est le nombre de collectivités que le service emploi du CDG 30 a accompagné dans la saisie des données du premier rapport social unique (anciennement « bilan social »)

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

- Situation sanitaire ayant eu un impact sur les modalités d'accueil des agents : des rendez vous ont du être reportés, annulés ou réalisés en visioconférence
- Proportion de retours de collectivités sur le rapport social unique révélant un besoin d'accompagnement par le centre de gestion sur cette question
- Service emploi insuffisamment connu des collectivités, malgré la communication déjà en place, et méritant encore le développement d'outils de communication











Les succès

- Généralisation de l'utilisation du site emploi territorial permettant de disposer de données réalistes sur les offres d'emploi et sur les recrutements
- Renforcement de l'action concertée avec la coordination régionale des CDG d'Occitanie et partage de pratiques et d'expertises sur les métiers en tension dans les communes
- Tissage du partenariat local avec l'université de Nîmes, pôle emploi, le CNFPT et la Région Occitanie
- Partenariat avec le Ministère des Armées et la Préfecture de la Région Occitanie pour favoriser les mobilités entre fonctions publiques
- Elaboration et mise en place d'outils d'accompagnement des agents dans les mobilités

Tableau de bord

2020

2021

	Nombre de déclarations de vacances d'emplois publiées	1210	2859
	Nombre d'offres d'emploi publiées	220	1055
	Nombre de candidats inscrits sur la plateforme emploi territorial	493	590
	Nombre d'entretiens dans le cadre du conseil en évolution professionnelle	-	144
	Nombre de fonctionnaires momentanément privés d'emploi gérés par le CDG	5	3
	Nombre d'agents recrutés via le service d'assistance temporaire	285	296
	Nombre d'agents concernés par la sélection en vue de la promotion interne dérogatoire	-	3
	Nombre d'emplois pourvus	113	1104

Faits marquants

Mise en place du Rapport Social Unique (RSU)

Pour la première année le rapport social unique (RSU) remplace le bilan social. Cette évolution réglementaire a nécessité la mise en place par le centre de gestion de la nouvelle collecte de données pour faciliter sa saisie par les collectivités et a permis à de nombreuses collectivités affiliées et non affiliées de disposer des fiches repères par strate, des fiches synthèses sur différentes thématiques (absentéisme, égalité hommes / femmes, RASSCT, risques psycho sociaux) ainsi que de disposer d'un outil pré-rempli pour rédiger ou réactualiser les lignes directrices de gestion.

Le Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie

Le centre de gestion a participé à la préparation du contenu pédagogique de la première session du Diplôme Universitaire de secrétaire de mairie en partenariat avec l'université de Nîmes, le Syndicat des directeurs généraux de collectivités territoriales, l'Ordre des avocats de Nîmes. Ce diplôme à visée professionnalisant est destiné à des étudiants de niveau master et à des secrétaires de mairie déjà en poste.

La formation secrétaire de mairie à destination des demandeurs d'emploi

Sur la base d'une cartographie des prochains départs à la retraite réalisée par le centre de gestion, le service emploi a mis en place sous la houlette de la coordination Régionale des CDG, la formation de secrétaire de mairie à destination des demandeurs

Contactez-nous

Béatrice PASCAL

Responsable de Pôle

04 66 38 86 82

Sabine PASSET

Conseillère emploi

04 66 38 86 83

Isabelle GAUD

Conseillère emploi

04 66 38 74 58

Sandra RENAUD

Conseillère emploi

04 66 38 85 50

emploi@cdg30.fr



Mission Handicap



Présentation du service

Par délibération du 9 octobre 2015 le CDG a conventionné avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) afin de proposer par période de 3 ans renouvelables un service pour accompagner les collectivités affiliées dans le respect de leurs obligations légales relatives aux travailleurs handicapés et agents présentant des restrictions d'aptitudes à leurs emplois.

En 2020, le centre de gestion a à nouveau délibéré afin de proposer aux collectivités non affiliées la mise à disposition d'un référent handicap pour les accompagner d'une part dans leurs obligations d'emploi et d'autre part dans la mise en place du dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR).

Missions du service

Accompagnement à la demande dans le cadre de la convention FIPHFP:

- Informer et sensibiliser sur la question du handicap
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement
- Accompagner les employeurs dans le recrutement d'apprentis

Mission obligatoire dans le cadre de l'accompagnement des collectivités au dispositif de période préparatoire au reclassement (PPR).

Tableau de bord

		2020	2021
	Nombre de collectivités accompagnées dans le maintien dans l'emploi	170	116
	Nombre de collectivités accompagnées dans le recrutement	3	26
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'un accompagnement dans le maintien dans l'emploi	550	456
	Nombre de contrats d'apprentissage signés	4	8
	Accompagnement des collectivités dans le cadre du dispositif PPR	31	48



La donnée de l'année

73 500 €

C'est en euros le montant obtenu par le CDG au profit des collectivités territoriales, du fait de l'accomplissement des objectifs retracés dans le bilan intermédiaire du FIPHFP, validé le 13 août 2021

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

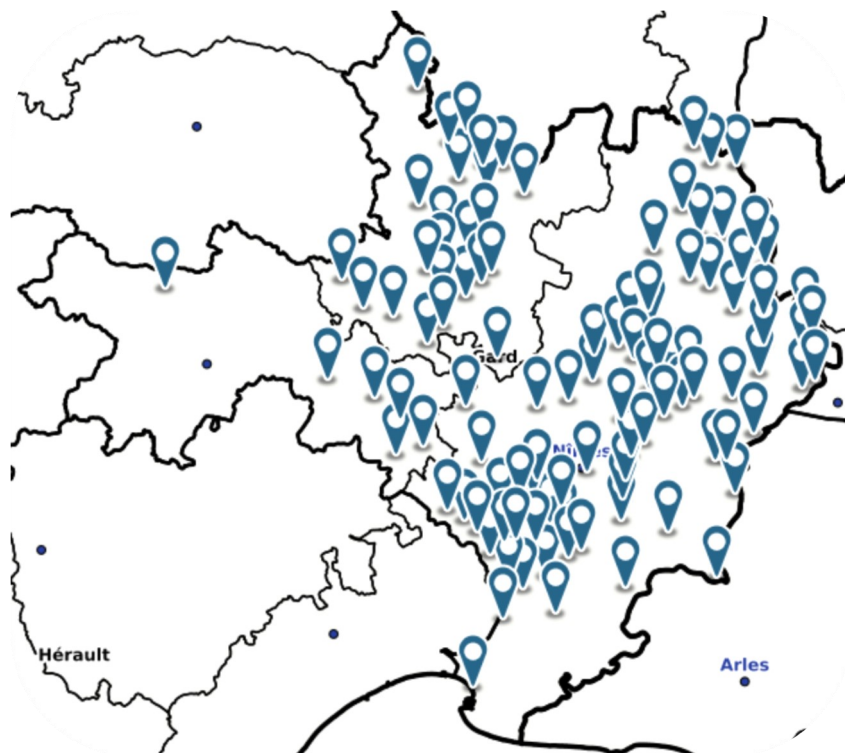
- Crise sanitaire ayant accentué les difficultés exprimées par les employeurs et par les agents en situation de handicap, et nécessitant un accompagnement accru en matière de maintien dans l'emploi et de reclassement
- Accompagnement plus long sur des situations plus complexes



Les succès

- Equipe renforcée et réorganisée pour faire face aux nouveaux enjeux et prestations proposées
- Consolidation du travail du service emploi sur la mise en place des formations au métier de secrétaire de mairie
- Mise en place de réunions mensuelles de coordination technique permettant d'approfondir la pluridisciplinarité avec la médecine du travail et la psychologue du travail
- Travail en réseau avec le service public de l'emploi

Déplacements en collectivités



Statistiques

Moyenne d'âge

49,7ans

Part de femmes

69%

Part d'agents de catégorie C

95%

Faits marquants

Sensibilisation en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Le centre de gestion répond favorablement aux sollicitations du FIPHP en vue de participer activement à des événements mettant en valeur l'action du centre de gestion en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (réseau Handipacte).

Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de Pôle	04 66 38 86 82
Brigitte MONIER	Référente handicap	04 66 38 74 68
Nelly DEMOULIN	Référente handicap	04 66 38 74 60

handicap@cdg30.fr









Présentation du service

Le service prévention des risques professionnels est un service facultatif, créé en 2001, sur la base du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Missions du service

- Assurer la mise en œuvre de la fonction d'inspection au sein des collectivités avec le contrôle des conditions d'application des règles définies par le Code du Travail et propositions d'amélioration (visites inspection, présences en CHSCT)
- Apporter un appui méthodologique et des outils de prévention
- Sensibiliser et conseiller les différents acteurs de la prévention
- Développer une culture prévention au sein des collectivités
- Assurer la veille juridique

Tableau de bord

	2020	2021
 Nombre de conventions signées	294	298
 Nombre de visites d'inspection	101	116
 Nombre de participations en CHSCT	23	28
 Nombre de prestations individualisées*	1	12
 Nombre d'enquêtes administratives	-	2
 Nombre d'enquêtes CHSCT	-	1

*Financement fonds national de prévention (FNP) et Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)



La donnée de l'année

200 heures

C'est le temps consacré à la mise en place de nouvelles prestations (enquêtes CHSCT et administratives)

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

- Colloque annuel et les réunions du réseau des assistants de prévention annulés en raison de la situation sanitaire
- Identification de nouveaux besoins (enquêtes, risques psycho-sociaux, troubles musculo-squelettiques etc.) nécessitant une réflexion sur un nouveau format de convention répondant à ces nouvelles attentes
- Participation des ACFI aux séances des CHSCT locaux des collectivités à développer, par une meilleure sensibilisation des collectivités et une évolution de l'organisation du service



Les succès

- Interventions conjointes avec la médecine du travail sur des problématiques ciblées ou lors d'actions particulières (interventions en CHSCT, réalisation du tiers temps avec la médecine, dossiers de financement)
- Logiciel IOTA créé par le service et vendu au GIP Informatique, permettant de sécuriser juridiquement la rédaction des rapports d'inspection
- Adaptation du service permettant une évolution de l'activité sur les démarches de prévention, au-delà des visites d'inspection
- Amélioration des conditions de travail, de la qualité de vie au travail et de l'accueil des agents en visite médicale : aménagement des bureaux du pôle subventionné

Faits marquants

Logiciel IOTA :

Le service a créé et revendu au GIP Informatique un logiciel de visites d'inspection IOTA. Maintenant le CDG30 est favorablement reconnu au niveau national en matière de prévention des risques professionnels.

CDG du Gard 473 collectivités affiliées • 8 930 agents



C. ALMODOVAR / LA GAZETTE

JULIEN HEDDEBAUT, agent chargé de la fonction d'inspection

Un rapport réalisé très vite

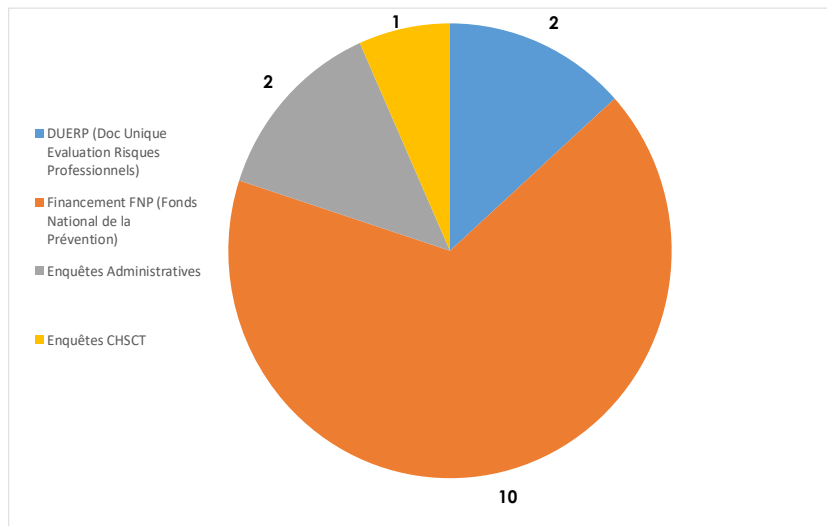
Il y a trois ans, les quatre agents chargés de la fonction d'inspection (Acfi) du centre de gestion (CDG) du Gard faisaient encore les visites dans les collectivités avec une grille des obligations réglementaires et des risques professionnels sur un support papier. Et passaient beaucoup de temps à écrire leurs rapports, également sur papier. Aucune solution numérique adéquate n'existait sur le marché. Ils ont alors décidé d'en créer une avec l'aide d'un prestataire. « Nous avons la même grille, avec toutes les références réglementaires, sur une tablette tactile que nous utilisons lors des visites d'inspection. On remplit les tableaux sur place, on prend des photos qu'on intègre aussi, ce qui permet de tout

avoir sur le logiciel et de faire le rapport très vite ensuite », détaille Julien Heddebaut, l'un des Acfi. « C'est un énorme gain de temps ! » se réjouit-il. Lors de sa formation d'Acfi à l'Institut national des études territoriales, il a popularisé cette innovation auprès de ses homologues. Fin 2019, il l'a présentée au GIP informatique des centres de gestion, devant une trentaine d'Acfi et directeurs de CDG. Devenu le référent national du logiciel, il ne voit que des avantages à avoir un outil plus performant, à partager la veille réglementaire et à unifier les pratiques avec ses collègues aux quatre coins de l'Hexagone.

Contact

Julien Heddebaut,
julien.heddebaut@cdg30.fr

Prestations individualisées (hors visite d'inspection)



Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de Pôle	04 66 38 86 82
Sandrine HEINRY	Assistante administrative	04 66 38 86 96
Elodie COINTIN	ACFI	04 66 38 64 82
Jamal ABBADI	ACFI	04 66 38 74 67
Raphaël ARNOUX	ACFI	04 66 38 85 58
Julien HEDDEBAUT	ACFI	04 66 38 74 66

prevention@cdg30.fr







Présentation du service

Le service psychologie du travail du CDG 30 créé en 2018 est un service facultatif, créé afin de répondre à l'obligation du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, stipulant que les « autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ».

Missions du service

- Suivi individuel d'un agent en souffrance
- Accompagnement à la reprise d'activité d'un agent
- Accompagnement d'un service en tension
- Accompagnement au changement
- Participation lors d'une enquête administrative
- Aide au recrutement
- Accompagnement dans le cadre d'une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Participation au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Tableau de bord

	2020	2021
 Nombre de collectivités adhérentes	72	79
 Nombre d'accompagnements individuels effectués	84	102
 Nombre de rendez-vous individuels réalisés	230	267
 Nombre de visites en collectivité	30	48



La donnée de l'année

44

C'est le nombre de collectivités accompagnées en 2021 par le service. Parmi elles, 30 collectivités sont adhérentes au service et 14 ont été orientées par la Mission handicap du CDG (accompagnement d'agents bénéficiant de la RQTH, prise en charge par le FIPHFP)

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

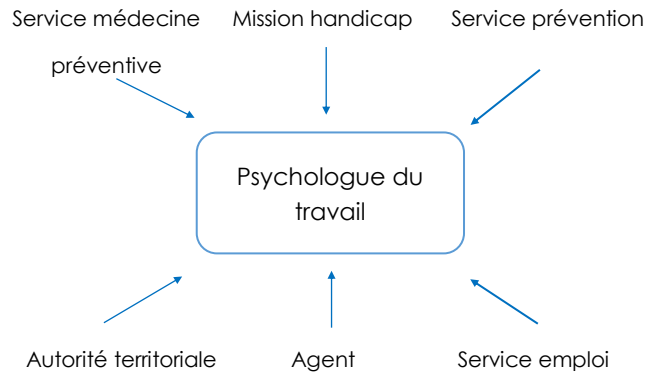
- Crise sanitaire impactant grandement le bien-être au travail des agents et les rapports sociaux
- Manque de temps pour mettre en place des actions de prévention sur plusieurs thématiques (risques psychosociaux, troubles musculo squelettiques, ...)
- Logiciel médecine ne permettant pas encore la coordination entre les médecins et infirmiers, et la psychologue du travail



Les succès

- Rencontre de nombreux acteurs au sein des collectivités permettant de faire le lien entre les situations individuelles et leur environnement de travail
- Rencontre d'acteurs externes au CDG (médecines préventives, prestataires dans l'emploi, le handicap, ...)
- Pluridisciplinarité du pôle emploi, santé et sécurité au travail permettant de répondre aux besoins des agents et des collectivités de manière précise et adaptée
- Intervention lors d'un CHSCT pour sensibiliser et échanger sur la notion des risques psychosociaux

Types d'orientation possibles vers le service



Faits marquants

Diversification des tâches du service

Le service en psychologie du travail se diversifie en intervenant dans de nouveaux domaines :

- les enquêtes administratives (création des questionnaires, réalisant des entretiens individuels, rédaction du rapport, ...)
- la participation aux cellules de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- l'aide au recrutement

Contactez-nous

Béatrice PASCAL	Responsable de Pôle	04 66 38 86 82
Camille ISSERT	Psychologue du travail	04 66 38 64 83
	<i>camille.issert@cdg30.fr</i>	



Présentation du service

Le service « paie à façon » est une prestation facultative créée en 2019, permettant aux collectivités adhérentes de confier la gestion de leur paie au CDG30.

Missions du service

- Assurer le processus de conception et d'élaboration de la paie pour les collectivités et établissements publics adhérents
- Effectuer auprès de ses adhérents deux types d'intervention :
 - Mensuelle :
 - Réalisation de la déclaration PASRAU et intégration des taux du prélèvement à la source
 - Transmission du fichier des virements, à transmettre au trésorier
 - Transmission des états périodiques des charges, à transmettre aux organismes
 - Transmission de divers états mensuels sur demande
 - Transmission des bulletins de paie et indemnités
 - Réalisation de simulations de bulletins
 - Annuelle:
 - Réalisation des déclarations sociales de fin d'année, selon la norme D4DS, jusqu'à l'acceptation définitive par le centre de transfert des données sociales (CTDS)
 - Edition de tous les états nécessaires aux déclarations annuelles
 - Edition des états pour la déclaration au fond national de compensation du supplément familial de traitement (FNC)

Tableau de bord

2020 2021

	Nombre de collectivités et établissements publics adhérents	30	32
	Nombre de bulletins et indemnités réalisés par année	5855	6412



La donnée de l'année

6 €

C'est le montant, par bulletin, pour les collectivités de plus de 100 agents (nouvelle tarification dégressive selon la strate)

Contactez-nous

Julien BONO	Responsable de Pôle	04 66 38 74 57
Guillaume CONFORT	Gestionnaire de paie	04 66 38 74 52
Floriane COUDERC	Gestionnaire de paie	04 66 38 74 64
Christine PIALOT	Gestionnaire de paie	04 66 38 85 57

paie@cdg30.fr

Faits marquants

Changement de logiciel

Le logiciel utilisé depuis 2017 a été remplacé par un logiciel plus performant qui communique avec la carrière départementale, gère les absences avec effet sur la paie et propose des fichiers d'interfaçage en gestion financière.

Mise en œuvre de nouvelles évolutions réglementaires

La préparation et la mise en place de la déclaration sociale nominative pour 2022 a généré un surcroît de travail pour le service, qui a dû également mettre en œuvre et gérer les nouvelles adhésions.

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

- Délai de préparation nécessaire (environ 4 mois) pour le transfert de cette mission au service
- Planification des nouvelles adhésions au service au regard des contraintes matérielles existantes
- Nombreuses évolutions réglementaires (mise en place des Déclarations Sociales Nominatives, Fichiers PASRAU, etc)



Les succès

- Le service a doublé le nombre de bulletins cette année
- Le service a su s'adapter aux évolutions réglementaires permanentes, notamment en réalisant avec succès l'ensemble des Déclarations Sociales Nominatives

Présentation du service

Le pôle juridique a pour rôle d'accompagner les collectivités et les établissements publics affiliés en matière de statut des agents. En plus des missions obligatoires qui lui sont dévolues par la loi, le CDG 30 s'est vu attribuer de nouvelles missions en 2018 : la médiation et le conseil en organisation

Missions du service

- **Conseil statutaire:** accompagnement et conseils en matière de statut
- **Assistance juridique non statutaire:** renvoi des demandes au cabinet Margall et relai avec les collectivités
- **Veille juridique:** alimentation du site Internet, rédaction du mensuel « le petit statutaire », et du trimestriel « Comm'Une », organisation de matinées d'actualité statutaire et envoi de flash d'information
- **Conseil en organisation:** montage d'actes réglementaires tels que la délibération de mise en place du RIFSEEP ou encore l'arrêté portant création des LDG
- **Conseil de discipline:** réception des dossiers de saisine, organisation de la séance, réalisation du compte rendu et transmission au magistrat et aux parties
- **Médiation:** intervention en qualité de médiateur dans la résolution des différends entre un agent et son autorité
- **Référents:** accompagnement auprès des agents en qualité de référent déontologue, alerte éthique et laïcité et dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Tableau de bord

	2020	2021
Nombre de conseils donné aux collectivités (appels, mails, rdv)	5125	5300
Nombre de saisines de médiations	4	11
Nombre de saisines du conseil de discipline	10	11
Nombre de conseils en organisation	2	17
Nombre de demandes auprès du cabinet Margall	61	57
Nombre de saisines en matière de référents	7	6



La donnée de l'année

11

C'est le nombre de médiations réalisées.

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

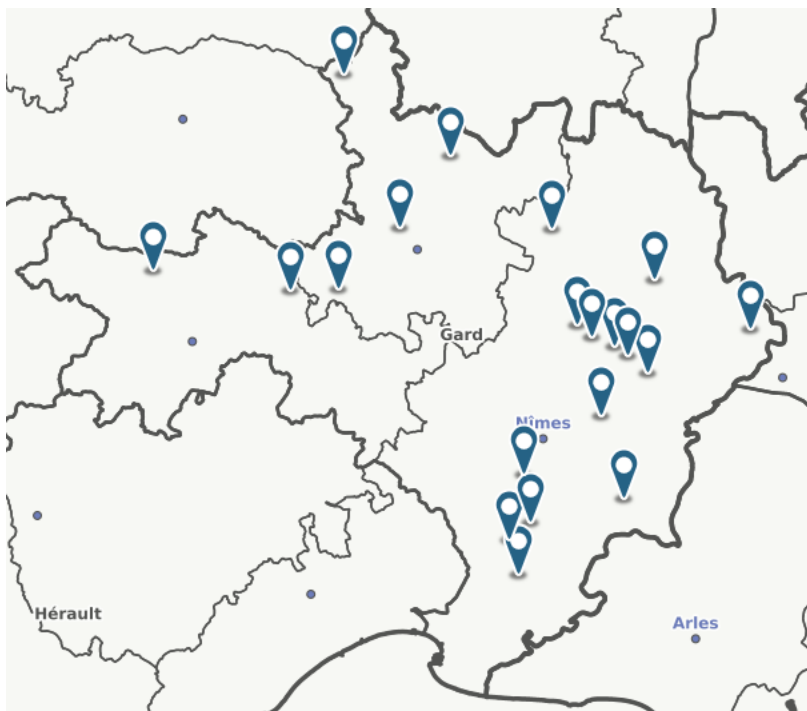
- Impact de la crise sanitaire sur le service (afflux des demandes relatives au COVID)
- Nouvelles missions confiées au service générant une augmentation de la charge de travail
- Nombreux conseils de discipline reportés en raison du COVID



Les succès

- Développement de nouvelles missions au sein du service: le conseil en organisation, la médiation et les dispositifs de signalement et de référents
- Publication du bulletin « Comm'une » à destination des élus et du « petit statutaire » pour les secrétaires de mairie
- Maintien d'une bonne communication dans l'équipe et solidarité lors des difficultés

Déplacements en collectivités



Fait marquant

Mise en œuvre de nouvelles missions

Le service s'est considérablement développé avec le déploiement du conseil en organisation qui a permis d'intervenir auprès de 17 collectivités.

Le tribunal administratif de Nîmes a proposé au service de conventionner afin de pouvoir nous confier l'organisation de médiations préalablement à un recours contentieux.

Enfin, le dispositif de signalement des alertes des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été également mis en œuvre par le service cette année.

Le bulletin Comm'Une remis au goût du jour

Le bulletin « Comm'une » à destination des élus a été remis en place en juin 2021 pour une nouvelle parution trimestrielle.

Contactez-nous

Nathalie ARIOLI	Conseillère statutaire	04 66 38 85 54
Émilie PLA	Conseillère statutaire	04 66 38 86 99
Gabrielle NEGRONI	Conseillère statutaire	04 66 38 86 97

conseil.statutaire@cdg30.fr








Présentation du service

La loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent. A cet effet, le CDG30 a créé en 1989 un service facultatif d'assurances des risques statutaires. Le contrat groupé d'assurances statutaires du CDG 30 garantit les collectivités et établissements publics adhérents des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires en matière de congés de maladie, de congés imputables au service, de maternité ou de décès.

Missions du service

- Mise en place et gestion du contrat retenu pour la période du 2020-2022
- Déclaration des sinistres
- Suivi des dossiers et règlements
- Gestion des contrôles médicaux et expertises
- Assistance aux employeurs adhérents

Tableau de bord

	2020	2021
 Effectif d'agents CNRACL et IRCANTEC couverts par le contrat	5411	5889
 Nombre de sinistres déclarés (toutes natures)	2486	2682
 Nombre de jours d'arrêts déclarés (toutes natures)	136 612	141 469
 Montant masse salariale assurée	113 539 581 €	115 991 268 €
 Nombre de jours déclarés en accident de service / maladie professionnelle	24 232	23 399



La donnée de l'année

17,56

C'est le nombre de jours d'arrêts en maladie ordinaire, en moyenne, par agent, sur l'année 2021

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

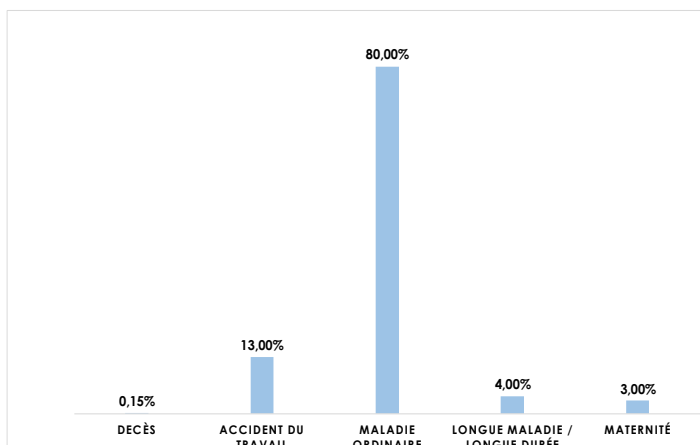
- Résiliation soudaine du contrat d'assurances statutaires AXA
- Délais restreints pour la mise en concurrence et la mise en place d'un nouveau contrat CNP, nécessitant une réactivité du CDG 30 et des employeurs



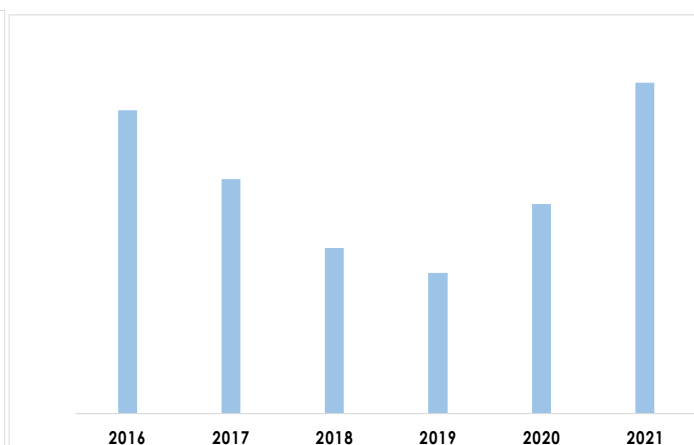
Les succès

- L'investissement des différents acteurs (CDG 30, employeurs, assureur, courtier) a permis la réussite du renouvellement du contrat
- Mise en place d'une nouvelle plateforme de saisie par le courtier permettant une gestion des sinistres simplifiée

Répartition des sinistres par nature



Evolution du nombre de sinistre 2016-2021



Fait marquant

La mise en place d'un nouveau contrat d'assurances contre les risques statutaires

La résiliation soudaine du contrat d'assurance contre les risques statutaires par AXA au mois de juin 2021 avec effet au 31 décembre 2021 a contraint les services à intervenir très rapidement dans le lancement d'une procédure de mise en concurrence afin de pouvoir proposer un nouveau contrat aux collectivités et établissements publics du département, dès le 01 janvier 2022.

La commission d'appel d'offre du 10 novembre 2021 a retenu la proposition du groupement CNP/GRAS SAVOYE pour la période du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025.

260 collectivités et établissements publics ont adhéré à ce nouveau contrat.

Contactez-nous

Vanessa PASQUE	Responsable de Pôle	04 66 38 74 69
Estelle PELATAN	Gestionnaire assurance	04 66 38 86 95
Guillaume CONFORT	Gestionnaire assurance	04 66 38 74 52
Lucie MEYNARD	Gestionnaire assurance	04 66 38 74 59
Sophie PONSONNAILLE	Gestionnaire assurance	04 66 38 85 55
Barbara MASSOL	Gestionnaire assurance	04 66 38 85 56
Alexia RIGON	Gestionnaire assurance	04 66 38 64 76

contrat.groupe@cdg30.fr







Présentation du service

Dans le cadre d'une convention avec la Caisse des dépôts et Consignation, le CDG 30 est le relais de la CNRACL auprès des collectivités affiliées. Il s'agit d'une mission facultative du CDG 30, créée en 1986, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, articles 23 et 24. Le CDG 30 assure un rôle de conseil, de contrôle et d'information auprès des employeurs et des agents.

Missions du service

- Gestion de la convention avec la CNRACL
- Instruction des validations, rétablissements, régularisations de dossiers retraite
- Séances d'informations aux employeurs
- Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)
- Qualification des comptes individuels retraite / alimentation des carrières
- Estimations de pension / demandes d'avis préalables
- Liquidation des droits à pension

Tableau de bord

	2020	2021
 Nombre de liquidations de pensions « normales »	164	207
 Nombre de liquidation de pension d'invalidité	26	33
 Nombre d'Accompagnements Personnalisés Retraite (APR)	149	219
 Nombre de Qualification des comptes individuels retraite	463	351

Contactez-nous

Vanessa PASQUE	Responsable de Pôle	04 66 38 74 69
Barbara MASSOL	Gestionnaire retraite	04 66 38 85 56
Estelle PELATAN	Gestionnaire retraite	04 66 38 86 95

cnracl@cdg30.fr



La donnée de l'année

1223

C'est le nombre d'appels téléphoniques reçus par le service CNRACL au cours de l'année 2021.

Fait marquant

L'augmentation du nombre d'Accompagnements Personnalisés Retraite (APR) :

Depuis de nombreuses années le CDG propose aux agents une étude individualisée de leur situation afin de les accompagner au mieux lors de leur départ en retraite. Le service reçoit en moyenne, chaque année, 160 agents issus des collectivités affiliées. En 2021, c'est 219 agents qui ont pu bénéficier de cet accompagnement. Une augmentation significative qui s'explique en partie par une crainte des réformes à venir, et plus particulièrement du recul de l'âge légal de départ en retraite.

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

- Nécessité d'impliquer davantage les collectivités pour pallier à la baisse des instructions de qualifications des comptes individuels retraite
- Situation sanitaire ayant perturbé le déroulement des rendez-vous retraite avec les agents (APR)



Les succès

- Le service est un intermédiaire personnalisé et de proximité, entre l'agent et la CNRACL, de plus en plus sollicité par les agents qui souhaitent des informations sur leur future retraite
- Mise en place d'une nouvelle convention 2020-2022 avec la CNRACL, plus adaptée à l'activité du service, permettant la renégociation de la rémunération des actes instruits



Présentation du service

Le comité médical et la commission de réforme sont des instances consultatives instituées dans chaque département par arrêté du Préfet, chargées de donner un avis sur les questions liées à la santé des agents publics, conformément au décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation de comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime de congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, et à l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Suite à un transfert de compétence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le CDG 30 en assure le secrétariat pour le compte des collectivités territoriales, à compter du 1er janvier 2016.

Missions du service

- Secrétariat du comité médical (instruction des dossiers, convocation, organisation des séances et établissements des procès-verbaux)
- Secrétariat de la commission de réforme (instruction des dossiers, convocation, organisation des séances et établissements des procès-verbaux)
- Demandes d'expertises pour les comités médicaux
- Gestion des conventions avec les collectivités non affiliées

Tableau de bord

	2020	2021
➔ Nombre d'expertises demandées par le comité médical	798	879
➔ Nombre de saisines du comité médical	551	849
➔ Nombre de saisines de la commission de réforme	351	473
➔ Nombre d'avis rendus par le comité médical	750	825
➔ Nombre d'avis rendus par la commission de réforme	414	525



La donnée de l'année

2709

C'est le nombre d'appels téléphoniques reçus par le secrétariat des instances médicales au cours de l'année 2021.

Contactez-nous

Vanessa PASQUE	Responsable de Pôle	04 66 38 74 69
Barbara MASSOL	Assistante administrative	04 66 38 85 56
Estelle PELATAN	Assistante administrative	04 66 38 86 95
Alexia RIGON	Assistante administrative	04 66 38 64 76

cmu.restreint@cdg30.fr - cmu.plenier@cdg30.fr

Fait marquant

La pénurie de médecins agréés pour les expertises médicales

L'année 2021 est marquée par une difficulté de plus en plus croissante à obtenir des rendez-vous auprès de médecins agréés en vue d'une expertise médicale. Ces derniers étant de moins en moins nombreux sur le territoire, ils sont sollicités de toute part, aussi bien par les employeurs territoriaux que par ceux relevant de la Fonction Publique Hospitalière ou de l'Etat.

De ce fait, les temps les délais de réception des rapport d'expertise sont également impactés et se comptent désormais en mois.

Déroulement de l'année 2021



Les difficultés

- Manque de médecins agréés dans le département et les départements limitrophes, allongeant les délais d'instruction dans les instances médicales
- Nombreuses séances ajournées faute de quorum



Les succès

Déroulement des séances des comités médicaux et commissions de réformes assurées dans des conditions conformes à la réglementation et selon le calendrier annuel prédéfini, malgré la situation sanitaire



Contactez-nous



Contactez-nous



Contactez-nous

